

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

## ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

## PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.  
RÉCLAMES — ..... 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 20 Septembre

## NOUVELLES POLITIQUES

### LE PRÉSIDENT AUX MANŒUVRES

Villeparisis, 18 septembre.

Le Président de la République est arrivé à Meaux à 7 heures 40.

Au moment où il est descendu de son wagon, le général Saussier s'est approché de lui et lui a dit : « Nous sommes très heureux de vous avoir aujourd'hui auprès de nous. »

M. Casimir-Périer l'a remercié et, après avoir chaudement serré la main au gouverneur de Paris, il s'est approché du groupe formé par les généraux Correnson, de Mornac, Jacquemin et de Serlay, qui étaient entourés par leurs officiers d'état-major, et qui lui ont été présentés par le général Saussier.

Après s'être entretenu un instant avec eux, M. Casimir-Périer s'est rendu sur le quai opposé de la gare où l'attendaient MM. Prévot et Benoit, sénateurs, plusieurs conseillers généraux, le sous-préfet, le maire et les conseillers municipaux.

M. Prévot a adressé à M. Casimir-Périer l'allocution suivante :

Monsieur le Président,

« Je ne saurais vous remercier trop profondément du grand honneur que vous avez voulu faire aux représentants de la ville de Meaux, en leur permettant de venir vous saluer à votre arrivée en Seine-et-Marne. Votre voyage doit être exclusivement militaire, mais vous nous avez fait la grâce d'admettre que ce serait à Meaux seulement qu'il commencerait à prendre ce caractère spécial et technique.

« C'est ainsi, M. le Président, que vous m'avez accordé la faveur de vous présenter M. le maire et MM. les adjoints de la cité malaise et tous mes collègues du conseil municipal. Citoyens véritablement dévoués au progrès républicain, ils tiennent à honneur de bannir de leurs délibérations les discussions bruyantes et stériles, pour consacrer tous leurs efforts et tous leurs soins à l'amélioration méthodique et progressive du bien-être moral et matériel des populations qu'ils représentent.

« Mon collègue, M. le président du conseil général et le vice-président sont là aussi pour vous apporter avec moi les vœux du département tout entier.

« Tous, monsieur le Président, au nom des po-

pulations si laborieuses de notre beau pays briard, nous vous donnons l'assurance de notre inaltérable dévouement à la République et, si vous le permettez, de notre respectueuse affection pour votre personne. »

Le Président de la République a répondu :

« Je vous remercie beaucoup de l'insistance que vous avez mise à vous trouver ici. M. Prévot vient de vous rendre le meilleur hommage en reconnaissant que vous tenez à vous renfermer dans le cercle de vos attributions. C'est là un devoir républicain. C'est en restant chacun dans son rôle que nous affermirons la République. »

Après quelques mots prononcés par le maire, le président de la République, le ministre de la guerre, le général Saussier et les généraux qui les accompagnaient sont sortis de la gare pour monter dans le train léger Decauville qui, en une heure dix, les a conduits à l'Hermitage.

Au départ de Meaux, les honneurs militaires ont été rendus par le 122<sup>e</sup> régiment d'infanterie, dont les compagnies étaient échelonnées sur le passage; ils ont été rendus le long du parcours par les deux régiments de la 5<sup>e</sup> brigade de cavalerie.

Au passage à Annet, un bouquet a été offert au président.

A son arrivée à l'Hermitage, M. Casimir-Périer est monté dans un landeau où ont pris place avec lui les généraux Mercier et Berruyer. Le général Saussier suivait à cheval avec tout son état-major. Au moment où il a paru sur le plateau de Villevaudé, les batteries de position du corps d'attaque ont tiré les salves d'honneur.

Le général Giovaninelli, à la tête de son état-major, l'a salué au passage.

Aussitôt après ont commencé les opérations préliminaires de l'assaut du fort de Vaujours, auquel le Président de la République a assisté du haut des glaciés.

L'assaut terminé, le chef de l'Etat a offert un déjeuner d'une cinquantaine de couverts.

La table était dressée dans la cour du fort, sous une double tente de magasin. Elle était ornée de gabions, de pièces d'artillerie et de motifs de décoration formés avec les outils des soldats du génie.

Deux toasts ont été prononcés : l'un par le général Saussier, et l'autre par le Président de la République.

### Toast du Président

Ce n'est pas pour faire un discours que je suis ici. Mon premier déplacement est un premier hommage à l'armée. J'ai voulu attester par ma présence, que les pouvoirs publics, que la

tranquille.

Il fut décidé qu'on ne parlerait pas à Yvonne du retour de son mari.

— Pauvre mère, disait Cécile, elle n'aurait pas le courage de ne pas chercher à vous voir.

— Chère Yvonne.

— Ce serait un danger pour vous, il vaut mieux qu'elle ne vous sache pas aussi près d'elle.

— C'est vrai! Mais c'est cruel.

— En la trompant, nous lui épargnerons un nouveau tourment.

— Tu as raison.

Le père et la fille se séparèrent enfin en se recommandant mutuellement la plus grande prudence. M. de Kéralain promit de s'enfermer chez lui, et Henry s'engagea à lui porter des nouvelles aussi souvent que le soin de sa sécurité le permettrait.

— Du reste, ajouta M. de Kéralain, Beppo ne peut tarder longtemps : il lui sera facile à lui, d'aller et venir sans exciter les soupçons.

— Au revoir, chère fille.

— A bientôt, mon père.

Et Cécile s'éloigna montée sur Rob Roy auquel M. de Montgardec avait mis la selle de Ninette. Celle-ci avait été pansée avec de l'eau fraîche recueillie dans le creux d'une pierre : on lui avait mis une compresse de fine batiste qui adoucit sa blessure; mais Henry n'avait pas voulu lui confier les jours de la jeune fille.

Ils cheminaient lentement, silencieux et préoccupés. Cécile réfléchissait à son plan de campagne; Henry ne pensait qu'aux malheurs qu'il sentait encore suspendus sur la tête de sa fiancée. Il n'avait pas renoncé à l'espérance de la détourner

de ses dangereux projets. Au bout d'un temps assez long, il rompit le silence.

— Chère Cécile, pourquoi vous obstinez-vous à une entreprise impossible?

— Impossible! Je ne le crois pas.

— Hélas!

— Et quand cela serait.

— Si vous échouez, aurez-vous rendu votre mère plus heureuse? Non; vous aurez réveillé les sombres échos du passé et exposé votre père à un nouveau danger, voilà tout!

— N'importe! La réhabilitation de mon père, la mienne propre, ne valent-elles pas que je coure les risques d'une lutte, même inégale?

— Je comprends le sentiment qui vous anime, je serais le premier à vous encourager si j'avais la moindre espérance. Pendant ces derniers temps, avant d'avoir reçu votre confiance, j'ai brûlé du désir de vous aider dans votre noble tâche; mais les événements qui viennent de se produire m'ont effrayé, je l'avoue! J'ai peur de vous perdre.

— Voulez-vous d'une femme dont le nom serait déshonoré?

— Les honnêtes gens ne croient pas, n'ont jamais cru à la culpabilité de votre père!

— En suis-je moins la fille d'un condamné?

— Que nous importe l'opinion du monde? Nous vivrons à l'étranger, entre votre père et votre mère, qui devinera le secret de votre première existence?

— Votre affection pour moi vous aveugle, cher Henry; mais vous ne seriez pas si long à reconnaître votre erreur. Vous regretteriez bientôt d'avoir cédé à votre généreuse impulsion.

— Vous ne me connaissez pas! Jamais,

D'un autre côté, la Chambre des députés, dans sa séance du 12 juillet dernier, a adopté un projet de résolution ainsi conçu :

« La Chambre, résolue à poursuivre l'organisation de l'impôt sur les revenus et confiante dans les déclarations du gouvernement, l'invite à déposer, dans le plus bref délai possible, les projets de réforme dont il a entrepris l'étude. »

Le progrès à réaliser consisterait, dans l'opinion du gouvernement et de la Chambre des députés, à établir une proportion plus exacte entre les impôts et les revenus atteints. Il y a lieu, par suite, de rechercher pour chaque nature de revenu le mode d'assiette qui assure le mieux la justice de l'impôt et la facilité de la perception.

Parmi les questions que le gouvernement a mission d'étudier dans cet ordre d'idées, la plus délicate est incontestablement celle qui a trait au mode de taxation à employer à l'égard des revenus provenant du commerce et de l'industrie.

Sur ce point spécial, il a paru que l'opinion des chambres de commerce et des chambres consultatives des arts et manufactures, qui sont les représentants naturels et officiels des intérêts commerciaux et industriels, était particulièrement précieuse à recueillir.

Ces compagnies, par les connaissances particulières de chacun de leurs membres, peuvent en effet se prononcer avec une entière compétence sur les inconvénients et les avantages respectifs que présenteraient, au point de vue des usages du commerce et de l'industrie, les divers modes de taxation susceptibles d'être employés.

M. le ministre des finances a demandé, en conséquence, que les principales questions que soulève, en ce qui concerne les revenus commerciaux et industriels, l'organisation du système général d'impôts sur les revenus que le gouvernement a mis à l'étude, soient soumis aux chambres de commerce et aux chambres consultatives des arts et manufactures; il a, en même temps, pour faciliter votre travail, fait préparer des questionnaires dont vous trouverez ci-joint deux exemplaires.

La question de la réforme de l'assiette de l'impôt, sur laquelle vous êtes appelés à donner votre avis, présente, en raison de la résolution prise récemment par la Chambre des députés, un caractère particulier d'urgence sur lequel j'appelle toute votre attention, et je vous serai obligé, suivant le désir exprimé par le ministre des finances, de vouloir bien renvoyer à mon collègue, un des questionnaires annoté des résultats de vos délibérations.

— Jamais?

— Quand j'ai pris une décision, croyez-bien que j'y ai réfléchi longtemps! Je n'agis pas à la légère.

— Eh! bien! je vous promets de consentir à ce que vous me demandez, quand vous aurez répondu franchement à la question que je vais vous adresser!

— Parlez!

— Jusqu'à un certain point, nous sommes maîtres d'engager notre propre destinée. Croyez-vous que nous ayons le droit de léguer à nos fils un héritage de honte et de douleur?

— Hélas!

— Le croyez-vous?

Henry resta silencieux; sa tête s'était penchée sur sa poitrine, il étouffa une exclamation douloureuse.

— Pauvre ami! Vous ne répondez pas; vous voyez que j'avais raison.

— Pardonnez-moi, mais cette question inattendue...

— Vous pardonner? Je savais trop que vous penseriez ce que je pense moi-même.

— Ah! C'est trop cruel.

— Vous voyez bien qu'il faut que je continue à combattre!... Pour vous, pour mon père, pour nous tous, il me faut vaincre! En dehors de la victoire, nous n'avons à espérer que le désespoir et la honte! Mais je réussirai, soyez-en convaincu.

— Vous avez trop raison, chère et noble amie! Seulement ma vie est à vous, disposez-en à votre gré.

(A suivre).

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 25

LE

## CRIME DE KÉRALAIN

Par la COMTESSE DE BEAUREPAIRE

XXV

— Comment un semblable indice a-t-il échappé, jusqu'à présent, à toutes les investigations? demanda Henry.

— Ceux qui ont eu mission de faire les perquisitions, répondit Cécile, n'avaient pas les yeux d'une fille qui veut venger son père. D'ailleurs la haine implacable que cet homme a contre moi, finira j'en suis sûre, par l'entraîner à quelque acte de violence qui le trahira.

— Hélas! reprit Henry, il est terriblement adroit. Voici trois tentatives bien audacieuses et cependant, il serait impossible de prouver qu'il en est l'auteur.

— Le gant qu'il a perdu chez moi parlerait pourtant contre lui. C'est une preuve cela, si je ne me trompe.

— C'est un commencement de preuve : mais qui affirmera que ce gant lui appartient? Il faudrait trouver l'autre. Oh! alors!

— Nous le trouverons, ma mère et moi, soyez

**Le projet de loi sur les boissons**

On vient de distribuer aux députés le projet de loi sur les boissons, préparé par M. le ministre des finances.

Ce projet contient quatre sortes de dispositions. Il supprime ou diminue certains impôts perçus par l'Etat. Il régleme à nouveau les droits d'octroi sur les boissons, perçus par les communes, et cherche les moyens de combler les vides ainsi créés dans les budgets municipaux. Il essaie d'assurer à l'Etat de nouvelles recettes à la place de celles que lui enlèvent les dégrèvements projetés. Enfin il s'occupe des bouilleurs de cru.

Le résultat de ces réformes entraînera pour l'Etat une perte d'environ 91 millions 1/2, et ce sacrifice s'accroîtra éventuellement jusqu'à concurrence d'une autre somme de 96 millions, si les communes à octroi suppriment les droits qu'elles perçoivent sur les boissons hygiéniques, suppression qui entraînera celle des droits d'entrée revenant à l'Etat dans ces mêmes communes.

De quelle façon l'Etat regagnera-t-il ces diminutions de recettes ? Par de petites compensations d'abord qui, prévues au projet, produiront 24 millions ; puis, pour la grosse part, par l'augmentation du droit sur l'alcool. Ce droit est porté à 200 francs par hectolitre.

En ce qui concerne les bouilleurs de cru, M. le ministre des finances se borne à soumettre à l'exercice les bouilleurs qui posséderont un alambic de plus de 500 litres ou un appareil à marche continue pouvant produire plus de 200 litres de liquide fermenté par vingt-quatre heures. « Nous respectons absolument le petit bouilleur » dit l'exposé des motifs ; et il ajoute que, « en face de certaines théories qui sont la négation même du droit à la propriété individuelle, il n'est pas inutile d'affirmer une fois de plus le droit du cultivateur à disposer librement du fruit de son travail. »

**Le gouvernement et le Canal des Deux-Mers**

Dans sa séance tenue samedi dernier à Pont-sur-Seine, sous la présidence de M. Casimir-Périer, président de la République, le conseil des ministres, sur la proposition de M. Barthou, ministre des travaux publics, a décidé la nomination d'une Commission technique pour examiner les projets du Canal des Deux-Mers.

Cette décision a été prise à la suite de nombreuses pétitions déposées à la Chambre et au Sénat par les Comités de la Société Nationale d'initiative et de propagande pour l'exécution du Canal des Deux-Mers, qui a fait dernièrement à Paris une exposition de ces projets, dont l'ensemble a fait l'admiration de tous les spécialistes.

Rappelons que la Société Nationale avait, en effet, ouvert un concours entre tous les ingénieurs français, dans le but de vaincre les impossibilités que présentait un projet antérieur rejeté par la Commission d'enquête et de répondre à toutes les exigences techniques et économiques d'une si importante entreprise ; ce résultat a été complètement atteint et les Comités de la Société Nationale voient leurs efforts couronnés d'un succès mérité.

Ajoutons que les projets sont actuellement à Toulouse, où une exposition publique va s'ouvrir ; ils seront ensuite remis à la Commission officielle, dès qu'elle entrera en fonctions.

Détail significatif : la Société Nationale, qui avait cru devoir prendre part à l'Exposition Universelle d'Anvers, un des centres maritimes les plus importants et les plus intéressés à la question, vient d'y remporter une grande médaille d'argent et un diplôme.

**ROME**

Une arrestation qu'on croit importante a été opérée près le ministère de la marine.

Un agent de police, de service dans la nuit du 16 au 17 aux environs du ministère, vit quatre jeunes gens s'approcher du monument.

Pendant que deux d'entre eux faisaient le guet, deux collaient des affiches sur le mur du ministère.

L'agent se précipita sur les colleurs de manifestes et, après une lutte dans laquelle il dut faire usage de son revolver, il parvint à traîner au poste un des quatre anarchistes.

L'individu arrêté se nomme Torcaletti, fondeur, âgé de vingt-trois ans.

Les affiches exhortaient à la révolution et commençaient ainsi :

« Aux compagnons soumis à la tyrannie bourgeoise » et se terminaient par ces mots : « Vive Ravachol ! Vive Vaillant ! Vive le héros Santo Caserio ! »

Ces affiches, croit-on, ont été imprimées et expédiées d'Angleterre ; des recherches sont faites par la police pour arrêter les trois autres anarchistes, dont les noms sont connus.

**Chine et Japon**

**Une grande bataille**

Londres, 18 septembre.

On mande de Séoul qu'une grande bataille a été livrée aux Chinois qui ont été mis complète-

ment en déroute. Jeudi, la colonne japonaise de Pong-San fit une reconnaissance qui attira le feu des forts chinois, mais elle se retira en bon ordre, n'ayant subi que des pertes insignifiantes. Vendredi soir, toutes les forces japonaises prirent leurs positions en vue d'une attaque combinée. La colonne de Gen-San menaça le flanc gauche des Chinois, la colonne de Pong-San s'avança devant leur centre et la colonne de Houang-Yu, avec des renforts de marine, opéra sur leur flanc droit.

Les Chinois, utilisant les défenses de Ping-Yang, s'y étaient solidement établis. Samedi, au point du jour, on ouvrit le feu. La canonnade continua jusque dans l'après-midi, les Chinois dirigeant bien leur tir. Deux heures durant l'infanterie s'avança en faisant une fusillade continue, mais les pertes de deux côtés ne furent pas considérables, parce que les combattants avaient de bons abris. Les Japonais occupèrent le même terrain toute la journée.

Pendant la nuit, des coups de feu s'échangeaient de temps en temps pendant que les deux flancs japonais formaient cordon autour des Chinois. A trois heures du matin, ils firent une attaque simultanée, avec précision.

**Victoire Japonaise**

L'avant-garde chinoise résista vaillamment, mais elle était mal appuyée. Le gros des troupes fut pris de panique et les soldats furent tués par centaines. Comme ils étaient entièrement entourés, la fuite était impossible. Quelques-uns, cependant, combattirent résolument jusqu'au dernier homme.

Une demi-heure après l'attaque, la déroute des Chinois était complète et la splendide forteresse de Ping-Yang en possession des Japonais, qui s'emparèrent de quantités immenses de vivres, d'armes, de munitions et de drapeaux. Plusieurs officiers principaux ont été pris, notamment le général Tso-Ponk, commandant en chef de l'armée mandchoue, qui se battit bravement et ne céda que quand il se sentit grièvement blessé.

Les vainqueurs poursuivent les fuyards, qui, sans armes, se livrent en grand nombre. Jusqu'à l'arrivée d'une nouvelle armée chinoise, la Corée est entre les mains des Japonais.

Londres, 18 septembre.

Quelques journaux publient un télégramme annonçant que six heures après la bataille de Ping-Yang les vainqueurs avaient établi des communications télégraphiques entre cette place et Pong-San. Des patrouilles d'infanterie et de cavalerie parcourent les rues de Ping-Yang, car on suppose que beaucoup d'officiers chinois sont cachés chez des Coréens.

Plusieurs régiments chinois se sont rendus en bloc ; le chiffre des morts, d'après les derniers détails, ne s'élève pas à plus de 2,300.

Les murs de Ping-Yang ont beaucoup souffert de la canonnade, mais la cité elle-même est presque intacte. Les Japonais étaient trois fois plus nombreux que les Chinois.

Une colonne volante a été envoyée vers le Nord afin de prendre possession des principaux passages.

La nouvelle de la victoire a été reçue à Tokio avec un grand enthousiasme.

Londres, 18 septembre.

Les journaux publient une dépêche de Ping-Yang constatant que les pertes totales des Chinois sont de 17,000 hommes, dont environ 14,500 prisonniers, y compris cinq généraux et presque tout l'état-major chinois.

Les prisonniers seront envoyés au Japon par fournées de mille chacune, sous escorte.

Shanghai, 18 septembre.

Toutes les nouvelles parvenues ici s'accordent à reconnaître que les Chinois ont subi une grande défaite à Ping-Yang.

La bataille a eu lieu le 15 et le 16 courant ; 20,000 chinois ont capitulé ; les détails manquent encore.

**Suicide de Li-Hung-Chang**

New-York, 18 septembre.

Le *New-York Recorder* annonce que le vice-roi Li-Hung-Tchang s'est suicidé pour avoir été dégradé.

San-Francisco, 18 septembre.

Les nouvelles de Yokohama disent que la surexcitation des Japonais est telle que les femmes, celles même des classes supérieures, se présentent comme infirmières, et vont jusqu'à proposer de s'enrôler comme soldats.

L'Ecole des infirmières de Tokio a envoyé à Séoul plusieurs de ses élèves.

**CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE**

**L'ASSURANCE**

**DES PLANTEURS DE TABACS DU LOT**

On lira avec intérêt le rapport présenté au Conseil général par M. Rey, dans la

séance du 21 août dernier, rapport qui a fait faire à cette importante question un pas décisif :

Messieurs,

Le Conseil général poursuit depuis deux ans l'organisation d'une assurance mutuelle des planteurs de tabac, contre les sinistres atmosphériques. Comme cette culture est monopolisée et que l'administration connaît la production de chaque planteur ainsi que les pertes qu'il vient à subir, il nous avait paru que le moyen le plus simple et le plus économique d'arriver au but était de faire instituer et gérer cette assurance par l'Etat.

Il existe déjà une *caisse dite du centime*, qui peut être considérée comme un rudiment de caisse d'assurance, car, après avoir fait face aux frais pour lesquels elle a été créée, elle distribue ses excédents en secours aux planteurs sinistrés. Il aurait donc suffi, pour avoir la caisse d'assurance cherchée, de prélever un supplément de centimes suffisant pour indemniser les planteurs des avaries de leur récolte.

Mais l'administration des contributions indirectes, qui est chargée de la Caisse du centime, n'a pas cru pouvoir entrer dans cette voie. C'est en vertu d'une loi qu'elle prélève le centime actuel et il faudrait, a-t-elle dit, une loi nouvelle ou une modification à la loi en vigueur pour qu'elle eût le droit de retenir des centimes supplémentaires.

Le vote des lois est si long et si aléatoire, surtout quand il s'agit d'un intérêt un peu particulier, comme c'est ici le cas, qu'il aurait été imprudent de compter exclusivement sur ce système et que nous avons préféré y renoncer.

Nous avons alors pensé à faire organiser cette assurance par le Conseil général de manière à lui donner le caractère d'une institution départementale, espérant obtenir ainsi, tout au moins à titre officieux, le concours des agents de l'Etat, et c'est dans ce sens que la Commission spéciale nommée par vous a élaboré un projet de règlement que le Conseil général a adopté l'an dernier. Trois administrations devaient concourir à cette œuvre, l'administration des Tabacs, l'administration des Contributions indirectes et enfin, puisque cette dernière ne pouvait pas gérer la caisse, l'administration des Finances.

La première avait promis son entière collaboration, soit pour inscrire les déclarations d'assurance, soit pour fournir les indications nécessaires à l'appréciation des sinistres. La seconde devait se charger de la retenue des cotisations au moment du paiement des livraisons. Enfin, à la dernière aurait été réservé le soin de gérer les fonds de caisse, c'est-à-dire d'être le trésorier de cette société d'assurance.

Mais cette administration a objecté que l'institution départementale que nous voulions créer n'était pas légale, qu'elle n'entraînait pas dans les attributions du Conseil général et que, dès lors, le concours de ses agents ne pouvait pas nous être accordé. Ces fonctionnaires ne sont appelés qu'à gérer des caisses publiques et ils n'ont pas le droit de se faire les trésoriers de caisses privées. Il fallait donc renoncer encore à cette seconde combinaison.

Etions-nous alors réduits à créer une assurance privée, soit sous forme de société civile, soit sous forme de syndicat et à perdre ainsi les avantages considérables qui devaient résulter, au triple point de vue de la bonne marche de l'affaire, de l'économie et de la sécurité, du caractère public dont nous voulions revêtir l'institution ? En étudiant de plus près le fonctionnement des caisses d'assurances agricoles qui existent dans certains départements, il nous a semblé que nous pouvions arriver au but en imprimant à notre caisse le même caractère que celui que présentent ces institutions. La loi du 10 août 1871 accorde aux Conseils généraux le droit de créer des institutions d'assistance. Or, entre une assurance mutuelle et une œuvre d'assistance, il y a des rapports très étroits, car dans le premier comme dans le second cas les uns assistent les autres, les heureux viennent au secours des malheureux. Il ne devait donc pas être impossible de donner à notre organisation le caractère d'une institution d'assistance.

Nous avons été assez heureux pour trouver, dans un document officiel récent, des indications précieuses qui nous ont permis d'apporter au projet primitif les modifications nécessaires pour qu'il remplisse les conditions exigées par la loi et nous assure, par suite, le concours de l'administration des finances.

Ce document est une réponse adressée, sur la même question, par le directeur de l'administration départementale et communale au Conseil général de la Dordogne, qui cherche, comme nous, depuis plusieurs années à organiser une assurance entre les planteurs de tabac de son département.

Il ressort de cette lettre que le caractère d'assistance peut résulter notamment de l'inscription, dans le règlement, du principe de dotation éventuelle de la caisse par l'Etat, le département, les communes et les particuliers. Aussi, pour nous conformer à cette condition, votre Commission

demande-t-elle au Conseil général de vouloir bien accorder à la caisse une dotation de 1.000 francs. A ce premier don viendront s'ajouter les dons provenant des excédents de la Caisse du centime, ainsi que ceux que pourront donner l'Etat, les communes et les particuliers, comme le portent les statuts.

Le directeur de l'administration départementale et communale ajoute qu'il convient aussi « d'insérer dans le projet de règlement une disposition portant que, dans aucun cas, le sinistré « ne pourra exercer un recours judiciaire, fondé « sur la manière dont le secours aurait été réparti, et d'autre part, que des secours pourront « être éventuellement accordés à des sinistrés « malheureux, alors même qu'ils n'auraient « versé aucun don à la quête, ni contribué, en « aucune autre manière au fonctionnement de la « caisse. »

La première de ces conditions a été ajoutée à l'article 14 du règlement et la seconde a été introduite à l'article 16.

Votre Commission propose en conséquence au Conseil général de vouloir bien adopter ces deux additions, ainsi que les autres modifications de détail qui tendent à remplacer les mots *assurance* et *assurés* par les mots *secours* et *adhérents*, afin de mettre tous les termes en harmonie avec le nouveau caractère que revêt l'institution.

Elle vous demande, en outre, de renvoyer à la Commission des finances la question de la dotation de 1.000 francs dont elle vient de vous démontrer la nécessité.

Dans une séance ultérieure le Conseil général a voté cette dotation de 1.000 francs et arrêté le texte définitif des statuts.

**La rentrée du régiment**

Hier, à une heure un quart, le 7<sup>e</sup> de ligne est rentré des grandes manœuvres.

La foule, qui formait une double haie sur les Boulevards, a accueilli avec enthousiasme nos crânes soldats qui, après quinze jours de fatigues, rentraient le teint hâlé, l'allure fière, heureux du devoir accompli.

C'est bien toujours le brave 7<sup>e</sup>, choisi pour les coups de collier, toujours en avant, infatigable, irrésistible, vanté par les généraux eux-mêmes qui le voient à l'œuvre et qui savent qu'ils peuvent compter sur lui.

Cette fois les soldats de la réserve marchaient avec l'active et ne se sont pas montrés inférieurs à leurs camarades.

Aussi comme on leur a fait fête au passage. Partout les drapeaux hissés en leur honneur, partout les braves éclataient au passage du régiment d'élite.

De tels spectacles sont toujours émouvants et reconfortants.

**Collège de jeunes filles**

Mme Cousteau, directrice du Collège de jeunes filles de Cahors, est nommée, sur sa demande, professeur de sciences au Collège d'Albi.

**Perception**

M. Ducousso, adjudant vaguemestre au 160<sup>e</sup> régiment d'infanterie, est nommé percepteur à Cabrerets (4<sup>e</sup> classe), en exécution de la loi du 18 mars 1889, relative aux emplois réservés aux sous-officiers rengagés.

**Aux anciens militaires**

La Société *la Fraternité militaire*, coopération libre des anciens militaires (sous-officiers, brigadiers ou caporaux et soldats) des armées de terre et de mer, engage tous les anciens militaires à faire parvenir leur adresse à l'administrateur de la Société qui leur enverra le règlement et leur fera connaître les avantages consentis à tous les adhérents, c'est-à-dire : réductions de prix accordées par les médecins et pharmaciens, remises spéciales sur les prix de vente par de nombreuses maisons de commerce choisies parmi les plus sérieuses et les plus importantes de Paris et de Province.

Participation aux réductions de prix consenties par les Compagnies de chemins de fer, les théâtres, concerts, casinos, établissements thermaux, etc.

La *Fraternité militaire* s'occupe également de faciliter le placement gratuit dans les emplois civils de ceux de ses membres qui en font la demande.

Cette société, malgré tous les avantages qu'elle procure, ne perçoit pas de cotisations.

Ecrire à l'administrateur de *La Fraternité militaire*, 12, rue des Deux-Gares, Paris.

**Marché-foire de Cahors**

Le marché-foire de samedi dernier a été très important, sous tous les rapports. Les cours des bestiaux et des diverses denrées ont été les suivants :

Bœufs ou vaches amenés, 500 environ. Les gras ont été livrés à raison de 38 à 42 fr. les 50 kilos. Le cours des attelages est un peu en baisse.

Porcelets amenés, 150 environ, vendus de 18 à 40 fr., pièce, selon grosseur. Il y a eu baisse de 3 à 4 fr. par tête.

Moutons ou brebis amenés, 450 environ; le cours des gras a été de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 le kilogramme.

Il y a eu légère baisse sur le cours des brebis et des agneaux pour l'élevage.

**Halle aux grains.** — Blé en vente: 200 hectolitres, vendus, 180; prix moyen, 13 fr. 50 l'hectolitre; mais en vente: 80 hectolitres; vendus, 70; prix moyen, 8 fr. 80 l'hectolitre; pommes de terre, de 2 fr. 50 à 3 fr. les 80 litres.

Volailles grasses et poulets, de 0 fr. 60 à 0 fr. 90 le demi-kilogramme; canards, 0 fr. 65 le demi-kilogramme; œufs, 0 fr. 80 la douzaine.

Il n'y a pas eu de vols ni d'accidents.

**Tribunal correctionnel de Cahors**

Audience du 13 septembre

Le nommé Jean Florenty, âgé de 60 ans, menuisier aux Arques, canton de Cazals, est parvenu de s'être livré à des attouchements obscènes sur la personne d'une fillette de 13 ans, Angéline S...

Malgré une énergique plaidoirie de son défenseur, M<sup>e</sup> de Valon, qui sollicitait l'acquiescement de Florenty, ce dernier est condamné à 20 jours d'emprisonnement.

Une jeune dame d'Aurillac, Marie Mérigonde, épouse Baron, âgée de 21 ans, était venue à Cahors pour les fêtes du concours régional.

Confondue dans la foule, près de la statue de Gambetta, elle sentit tout à coup une main s'introduire dans sa poche. Elle se retourna vivement et se trouva face à face avec une femme très élégamment vêtue qui cachait à la hâte un objet sous son manteau.

— Vous m'avez volé mon porte-monnaie, dit-elle à cette femme. Rendez-le-moi ou je vous fais arrêter.

La femme au manteau protesta; mais au même moment, le porte-monnaie n'étant plus maintenu dans sa cachette, tomba sur le sol où la dame Baron le ramassa.

La police survint et la voleuse fut emmenée au commissariat d'où elle parvint à s'échapper.

La gendarmerie lancée à sa poursuite la rejoignit à Caillac. Elle s'appelle Ernestine Brondel, âgée de 31 ans, née à Vierzon (Cher).

Ernestine Brondel est condamnée à un an de prison et à la relégation.

Le tribunal prononce en outre les condamnations suivantes:

Rigal Jules, 31 ans et Couaillac Pierre, 36 ans, tous deux journaliers à Cahors, délit de pêche, 10 fr. d'amende.

Jean F..., propriétaire à Lacapelle-Cabanaç, chasse en temps prohibé, 50 fr. d'amende.

Bach, Jean, manoeuvre à Cahors, vol de vins au préjudice de ses voisins les époux Pradaude, 15 jours d'emprisonnement. Bach, avait déjà été condamné il y a quelque temps, pour vol de récoltes, à deux mois de prison, mais le tribunal lui avait accordé le bénéfice de la loi Bérenger. Comme il est en état de récidive, il subira les deux peines prononcées contre lui, c'est-à-dire soixante-quinze jours d'emprisonnement.

Jean Delpit, 44 ans, veuf, métayer à Duravel, avait à son service, en qualité de domestique, la femme du sieur Castel. Ce dernier, soupçonnant sa femme d'entretenir des relations intimes avec son maître, vint il y a quelques jours la sommer de réintégrer le domicile conjugal. Il fut accueilli à coups de bâton et de râtelier par Delpit, qui est condamné à 25 fr. d'amende et aux dépens.

Lagarrigue Florentin-Elie, cultivateur à Pradines, chasse sans permis, 25 fr. d'amende.

Aillet, Paulin, fermier de pêche à Douelle, a pêché avec un filet traînant, prohibé par la loi; 20 fr. d'amende.

Pierre C..., propriétaire à St-Géry, chasse sans permis, 16 fr. d'amende.

**La Récolte du blé en France**

Le Journal officiel a publié l'état approximatif de la récolte du blé en France, d'après les rapports des préfets.

En voici le résumé:

1 <sup>re</sup> région, Nord-Ouest...	11,994,090 hectolitres
2 <sup>e</sup> — Nord.....	28,337,771 —
3 <sup>e</sup> — Nord-Est....	9,425,573 —
4 <sup>e</sup> — Ouest.....	18,009,200 —
5 <sup>e</sup> — Centre.....	16,095,846 —
6 <sup>e</sup> — Est.....	13,113,028 —
7 <sup>e</sup> — Sud-Ouest...	11,530,407 —
8 <sup>e</sup> — Sud.....	5,963,130 —
9 <sup>e</sup> — Sud-Est.....	6,391,736 —
10 <sup>e</sup> — Corse.....	142,000 —

Total... 121,002,781 hectolitres

Cette récolte est la plus considérable que nous ayons eue depuis 1874. Cette année il ne faut donc pas s'attendre à des prix élevés, à moins d'événements imprévus.

**Les Fêtes de Villeneuve-sur-Lot**

Villeneuve-sur-Lot, 18 septembre.

Hier soir, à huit heures, sous la halle, magnifiquement décorée et éclairée à giorno, avait lieu

le grand concert qui était le « clou » des fêtes villeneuvoises.

Trois mille personnes environ se pressaient dans l'immense salle, qui présentait un aspect féerique.

Tour à tour, les artistes Soulaacroix, Alvarez, Silvain, Truffier, Mmes Dudley, Bréval, Ludwig, Kalb et Juliette Dansin, ont été l'objet d'enthousiastes ovations.

Le piano était tenu par M. Marmontel, ancien professeur au Conservatoire de Paris.

La recette s'est élevée au chiffre énorme de douze mille francs; il est vrai de dire que dans le Lot-et-Garonne, le concert ne réunit jamais un pareil concours d'artistes de valeur.

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à la haute intervention duquel sa ville natale devait leur présence, a été chaudement félicité et remercié.

Ce matin, à neuf heures, le Ministre, les personnages officiels, des députés, les artistes et la presse se rendent en voiture aux gorges de Gavaudun.

La caravane ministérielle visitera ensuite le magnifique château de Biron.

**Gourdon**

Le comité républicain de Gourdon s'es réuni dimanche dernier sous la présidence de M. Linol, notaire et conseiller municipal.

MM. Lachize, député, de Verninac, sénateur et président du conseil général du Lot; Paulhiac, sénateur de Figeac, assistaient à l'assemblée.

**CHEMIN DE FER D'ORLÉANS**

**Fêtes à Toulouse**

22-23 Septembre 1894

A l'occasion du Concours musical et des fêtes qui auront lieu à Toulouse les 22 et 23 septembre courant, la Compagnie d'Orléans rendra valables pour le retour jusqu'aux derniers trains du lundi 24 septembre, les billets aller et retour qui auront été délivrés pour Toulouse aux gares et stations des sections ci-après, savoir:

- de Capdenac (inclus) à Toulouse;
- de Capdenac à Rodez et Decazeville (inclus);
- de Capdenac à Cahors (exclu);
- de Lexos à Montauban (exclu);
- de Tessonnières à Albi (inclus).

En outre, d'accord avec la Compagnie du Midi, les billets aller et retour qui auront été délivrés, aux conditions du tarif commun, G. V. n<sup>o</sup> 102, le 21 Septembre, pour Toulouse via St Sulpice (Tarn), Albi et Montauban, seront également valables pour le retour, jusqu'aux derniers trains du 24 Septembre.

**Variétés**

**Un brave**

L'Echo d'Oran, parlant de la légion étrangère, raconte une intéressante anecdote:

C'était au Tonkin, le général commandant le corps expéditionnaire au combat du col de Déo-Quan venait de remarquer un sergent qui, à la tête d'une poignée de légionnaires, renversant au milieu d'une grêle de balles les défenses accumulées par l'ennemi, venait de s'emparer d'un fortin chinois et, maître de la place, en avait tourné l'artillerie contre une redoute casematée, barrant la route de Lang-Son, contre laquelle étaient venus s'échouer les efforts des colonnes d'assaut.

Ce fait d'armes ayant décidé du succès de la journée, le général en chef, après le combat, avait demandé que ce brave sous-officier lui fut présenté.

A la nuit, dans la paillote qui l'abritait éclairée par des bougies multicolores, le général vit entrer un sergent de haute stature, à l'allure fière, énergique; ses traits, pleins de gravité, portaient les signes qui caractérisent la race slave, ses yeux comme ceux de cette race étaient d'un bleu profond, métallique. En le voyant un souvenir lointain passa dans la pensée du général.

— Où vous ai-je donc déjà vu? demanda-t-il brusquement.

Le sous-officier tressaillit, pâlit affreusement, mais ne répondit pas.

— Attendez!... continua le général... oui... à Saint-Pétersbourg... à une fête du tsar!... Vous êtes le prince de...

— Je vous en conjure, mon général, interrompit le sous-officier, ne me trahissez pas!... Je puis vous dire, si vous le désirez, par quelle fatalité je suis ici; mais d'avance, je dois vous assurer que je n'ai pas forfait aux lois de l'honneur...

— A la légion, répondit le général avec gravité, on ne demande pas aux infortunés que nous accueillons d'où ils viennent, et ce qu'ils ont fait, mais s'ils se conduiront en braves soldats. Or, d'après votre colonel, vous êtes un brave parmi les braves... Je vous ai

vu à l'œuvre aujourd'hui. Vous cherchiez donc la mort?...

— Je cherchais la réhabilitation!...

— Oui!... la réhabilitation par l'héroïsme!... reprit le général avec émotion. Et bien! sous-lieutenant X..., demain matin, avant le départ, devant l'armée, je vous ferai chevalier de l'ordre national de la Légion d'honneur.

Le général en disant ces mots se leva et tendit la main au nouveau promu.

Celui-ci prit cette main, pendant que deux larmes, comme un flot, jaillirent de ses yeux et roulèrent sur cette face bronzée en traçant un sillon.

**FAITS DIVERS**

**Enfant tombée d'un train**

Lundi une enfant d'une dizaine d'années est tombée d'un train parti dimanche soir de Pontoise, entre la station d'Eragny et celle de Conflans Sainte-Honorine.

Arrivé à cette dernière gare, le père de la fillette, est revenu sur la voir, accompagné d'un agent muni d'une lanterne.

A cinq cents mètres environ, il a trouvé sa fillette qui revenait en pleurant et en appelant désespérément son papa au milieu de la nuit.

Par le plus heureux des hasards elle ne s'était fait en tombant qu'une blessure sans gravité à la figure. Elle avait pu se relever aussitôt et courir derrière le train. Elle avait ainsi parcouru près d'un kilomètre quand on l'a retrouvée. On peut aisément juger de la joie du père, un marchand de vins d'Andrésy, en retrouvant son enfant à peu près saine et sauve.

**Une femme empoisonnée**

Un crime épouvantable a été commis, à Troyes, rue du Cirque, dans les circonstances suivantes:

A 9 heures du matin, M. le docteur Bazin sortait de la maison portant le numéro 128, rue Notre-Dame, lorsqu'il aperçut tout à coup, dans une voiture, une femme qui lui cria: « Venez vite, venez vite, je suis empoisonnée! »

Cette femme sortait de chez M. Barbier, pharmacien, qui lui avait donné un vomitif.

L'honorable docteur monta dans la voiture qui prit immédiatement la direction de la rue du Cirque.

En chemin, la femme, en proie à des coliques violentes, lui fit voir une boîte de bonbons qu'elle avait reçue, le matin, par la poste et lui expliqua que, parmi les bonbons en chocolat, il s'en trouvait un plus gros que les autres, à côté duquel était déposé un papier large comme un doigt et portant ces mots: « Mardi, au Lion, à huit heures. »

Elle ajouta qu'elle avait mangé le bonbon et que peu de temps après, elle avait éprouvé un malaise étrange, que ses mains étaient pleines de fourmillements et qu'elles étaient devenues absolument insensibles. M. Bazin tâta le pouls, qui était très faible, ce qui indiquait l'anesthésie du cœur produite soit par la cocaïne, soit par la digitaline ou par la strychnine. Il ordonna de l'huile de ricin dans du café noir, la première pour faire évacuer la matière dangereuse, le café pour exciter les battements de cœur. Ce médicament fut pris en passant chez M. Vault, rue Thiers. Et M. Bazin, dit à la jeune femme de le faire appeler si une amélioration ne se produisait pas. On ne revint pas.

La malheureuse femme était morte dans d'horribles convulsions.

Cette mort inattendue, presque subite, produisit une grande impression dans l'entourage de la morte et dans la rue du Cirque, où la nouvelle se répandit immédiatement.

La police et la gendarmerie furent averties, et le parquet arrivait rue du Cirque, 27, au deuxième étage, dans la chambre qu'habitait la victime, Mme veuve Alice Adamski, née R..., brodeuse, âgée de 29 ans.

Après les constatations d'usage, deux gardiens de la paix furent commis à la garde du cadavre, pendant que les magistrats quittaient la maison pour continuer leur enquête en ville.

Ajoutons, qu'une amie de la veuve Adamski était venue la voir peu après le passage du facteur et qu'elle avait accepté plusieurs bonbons provenant de la boîte dont nous avons parlé plus haut et qu'elle ne s'est point trouvée incommodée; il n'y avait donc que le seul gros bonbon qui renfermât le poison.

Il restait à savoir quel était l'auteur de l'envoi. Plusieurs voisins, interrogés par les magistrats sur les personnes qui fréquentaient la défunte, indiquèrent une femme de mœurs légères, comme ayant proféré, quelques jours auparavant, des menaces contre la veuve Adamski.

Celle-ci, passant avec l'amie dont nous avons parlé, sur les bords du canal, rencontra la fille B..., qui dit: « Nous allons quitter Troyes dans quinze jours, mais l'une de vous sera morte. »

C'est ce propos qui fit dire, en mourant, à la

veuve Adamski: « c'est la fille B... et R..., qui m'ont empoisonnée! »

Le parquet s'est rendu d'abord chez M. R..., à trois heures de l'après-midi. La bonne seule était présente. Une perquisition minutieuse a amené la découverte, derrière des livres bien rangés de la bibliothèque, de bonbons de chocolat évidés par le bas et semblables à celui qui a produit l'empoisonnement; à côté se trouvait de la strychnine. C'était là une charge accablante et les magistrats établirent une souricière à la gare, afin de mettre en état d'arrestation M. R..., qui était allé passer la journée à la campagne avec sa femme.

R... et sa femme ont été arrêtés, à l'arrivée du train de Paris, et écroués à la maison d'arrêt.

Le cadavre de la veuve Adamski a été transporté à la morgue, où M. le docteur Hervey procédera à l'autopsie.

Quant au mobile du crime, il paraît dès à présent établi par le fait que la défunte avait été la maîtresse de M. R... et qu'il l'avait quittée pour la fille B... De là une rivalité terrible entre ces deux femmes.

Il résulte encore d'une déclaration très importante que la veuve Adamski a été aidée dans un avortement par M. R...

Est-ce la crainte de se voir dénoncé par elle, qui l'a poussé à se faire le complice de cet abominable crime? C'est là un mystère que l'instruction nous apprendra peut être.

**Le traitement du Croup**

D'après le Figaro, M. le docteur Roux, chef de service à l'institut Pasteur, aurait découvert le remède certain du croup, remède qui consisterait à injecter sous la peau, le sang d'un animal préalablement vacciné contre la diphtérie.

Ce nouveau traitement du docteur Roux repose sur la découverte d'un médecin allemand, Bebrig, qui s'appuyait lui-même sur les travaux déjà exécutés, au laboratoire Pasteur, par M. Roux personnellement. C'est donc une œuvre française, exclusivement française.

L'animal choisi de préférence à tout autre par M. Roux, pour fournir le sang sauveur, est le cheval, parce que, de tous les animaux, il est le plus facile à immuniser, et parce qu'il supporte le plus vaillamment cette opération.

Quant au mode d'opération, il est des plus simples; presque toujours, une seule injection suffit. M. Roux n'en a jamais donné plus de deux à tous les enfants atteints de diphtérie. Il donne 20 centimètres cubes de sérum, c'est-à-dire de sang d'un animal qu'on a préalablement vacciné contre la diphtérie, en une seule piqûre sous la peau du flanc.

Dès lors, la température s'abaisse, ce qui est un excellent pronostic, les fausses membranes qui étouffent le petit malade cessent d'augmenter dans les vingt-quatre heures et la baccille diphtérique a disparu de la gorge.

L'aspect des malades lui-même est modifié par le sérum. On ne voit plus dans les salles ces figures pâles, aux teintes de plomb, qui disent leurs souffrances et leurs transes par des cris interrompus. Ce sont, au contraire, des visages roses et gais.

C'est le 14 janvier 1894, qu'après de patientes et sages expériences, M. Roux a commencé à soigner les enfants diphtériques. Il avait une large provision de sérum et chaque jour, en faisant sa visite au pavillon de l'hôpital, il a traité tous les malades qu'il y trouvait, quel que fut leur état. Il n'a donc fait aucun choix; ce détail est important.

En outre, il n'a modifié en rien les soins donnés aux malades, le traitement est resté le même. Il a conservé par conséquent ce que prescrivait avant lui les médecins, c'est-à-dire la glycérine, l'acide salicylique, les lavages à l'eau boricuée, etc. Le sérum étant donc le seul élément nouveau qu'il ait introduit, c'est au sérum seul qu'il faut attribuer les changements obtenus. Or, ces changements sont suffisamment probants.

Pendant les années 1890, 1891, 1892 et 1893, avant les essais, 3,971 enfants, atteints du croup, sont entrés dans la pavillon de l'hôpital des enfants malades et 2,029 décès se sont produits, ce qui porte la moyenne des morts à 52 0/0.

Au contraire, depuis le 1<sup>er</sup> février de cette année jusqu'au 24 juillet, date où s'arrête la statistique soumise au congrès, le sérum est appliqué à tous les malades et, sur 448 enfants, il n'y a eu que 109 morts, ce qui établit, pour les décès, une moyenne de 24 0/0.

Toutes les conditions étant, nous l'avons dit, restées les mêmes, la différence 52 0/0 et 24 0/0 indique un bénéfice absolu, incontestable, procuré par le traitement.

Ce n'est pas tout: s'il n'y a qu'une angine chez l'enfant, le sérum fait disparaître l'engorgement et rend l'enfant rebelle à la contagion du croup. Enfin, les accidents consécutifs à la diphtérie, c'est-à-dire rougeole, scarlatine qui sont souvent si graves, sont infiniment plus rares chez les enfants traités par le sérum.

On lit dans le Dictionnaire de Larousse: « Le tapioca est conseillé aux convalescents comme un aliment de facile digestion. » Le Tapioca Rils justifie pleinement cette réputation: c'est un aliment des plus nourrissants et des plus faciles à digérer; il est de plus délicieux, ce qui ne nuit en rien à ces qualités.

Si on a de la constipation, des maux de tête, manque d'appétit, on doit prendre chaque matin une cuillerée à café de **Tisane Dussolin**. On en trouve dans toutes les bonnes pharmacies au prix de 4 fr. 50 le flacon. Dépôt général à la pharmacie Derbecq, 24, rue de Charonne, à Paris.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

VOYAGE D'EXCURSION AUX PLAGES DE LA BRETAGNE

Plages de la Bretagne

Du 1<sup>er</sup> Mai au 31 Octobre, il est délivré des Billets de voyage d'excursion aux Plages de la Bretagne, à prix réduits, et comportant le parcours ci-après :

Le Croisic, Guérande, Saint-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé et Châteaulin.

Durée : 30 jours

Prix des billets (aller et retour) 1<sup>re</sup> classe : 45 francs. — 2<sup>e</sup> classe : 36 francs.

AVIS. — Ces billets comportent la faculté d'arrêt à tous les points du parcours, tant à l'aller qu'au retour. Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points du parcours.

La durée de validité peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de dix jours, moyennant paiement, avant l'expiration de la durée primitive ou prolongée, d'un supplément de 10 0/0 du prix des billets.

Il est délivré des Billets complémentaires du Voyage d'excursion aux Plages de Bretagne, réduits de 40 0/0, sous condition d'un parcours minimum de 150 kilomètres.

Ces Billets sont délivrés de toute station du ré-

seau d'Orléans et séparément : le premier pour aller rejoindre le voyage d'excursion ; le second, s'il y a lieu, pour quitter le voyage d'excursion et permettant de se rendre à un point quelconque du réseau d'Orléans.

Billets d'aller et retour à Prix réduits

Pour ROYAT et LAQUEUILLE

Pendant la saison thermale, du 1<sup>er</sup> Juin au 30 septembre, la Compagnie d'Orléans délivre, à toutes les gares de son réseau : 1<sup>o</sup> pour la station de Laqueuille desservant les stations thermales du Mont-Dore et de La Bourboule ; 2<sup>o</sup> pour la station de Royat, des billets aller et retour réduits de 25 0/0 en 1<sup>re</sup> classe et de 20 0/0 en 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> classes sur le double des prix des billets simples.

Tout billet délivré à une gare située à 300 kilomètres au moins desdites stations donne droit au porteur à un arrêt en cours de route à l'aller et au retour.

La durée de validité de ces billets est de 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée. Cette durée peut être prolongée de 5 jours, moyennant paiement d'un supplément de 10 0/0 du prix du billet. La demande de prolongation peut être faite soit à la gare de départ, soit à la gare d'arrêt, lorsqu'il y a lieu,

soit à la gare destinataire, mais avant l'expiration de la durée de validité des billets.

Les voyageurs munis de ces billets peuvent faire usage des places de luxe, à la condition de payer intégralement le supplément afférent aux dites places.

AVIS. — Les voyageurs obtiennent, sur leur demande, soit à la gare de départ, soit au bureau du Correspondant de la Compagnie à Laqueuille, des billets d'aller et retour réduits de 25 0/0 pour le Mont-Dore et La Bourboule.

De Mont-Dore et de la Bourboule à Royat et Clermont-Ferrand et vice versa. De Bort à Laqueuille (Le Mont-Dore et la Bourboule), Royat et Clermont-Ferrand et vice versa.

Billets d'aller et retour à prix réduits valables pendant 3 jours.

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1<sup>er</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3<sup>e</sup> itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1<sup>re</sup> classe 163 fr. 50 — 2<sup>e</sup> classe 122 fr. 50.

— Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> classe réduits, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Bibliographie

**SAINT-NICOLAS.** — 15<sup>e</sup> année. — Sommaire du 13 septembre 1894 : Une bonne petite maman (Tante Nicole). — Le dormeur éveillé (Meryem Cecyl). — Une veuve (V. Aury). — Les vacances d'Abeille (B. Vadier). — La caverne blanche : Eud. Dupuis. — Tirelire aux devinettes.

Illustrations par J. Geoffroy, Birsch, V. Marec, M. Dessertennes, Gaillard, etc.

Envoi franco d'un numéro spécimen sur demande par lettre affranchie.

Bureaux à la Librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

LA POUPEE MODÈLE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 9 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le Journal des Demoiselles, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles : pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en lasser.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire : Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs. — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIERY, Directeur du Journal.

A Louer

EN BLOC OU EN PARCELLES

Une MAISON située à Labéraudie 8 CHAMBRES — JARDIN et GARENNE

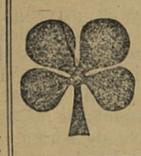
Pour plus amples renseignements, s'adresser à M<sup>me</sup> Lafage, aubergiste au faubourg St-Georges.

TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénérateur des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4/50 le flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Pharm<sup>ie</sup>, 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Cahors, pharmacie Prévot.

Ne demandez chez votre Epicier que du



**TAPIOCA RILS**

c'est le MEILLEUR

ÉVITER LES CONTREFAÇONS

Se trouve dans toutes les bonnes Maisons d'Épicerie et de Comestibles.

Vente en Gros : 262, Boulevard Voltaire, 262 - PARIS.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

H. ESCURET

Marchand d'antiquités diplômé

Rue du Lycée (près la Poste), CAHORS

M. ESCURET, marchand d'antiquités, qui a obtenu un diplôme d'honneur en 1879 et une médaille aux Expositions de Montpellier, fait les réparations spéciales pour Meubles anciens sculptés, marquetés, laqués, incrustés en cuivre ou ivoire, etc., etc.

Il s'occupe également de la vente et de l'achat de tous les meubles et objets d'art anciens.

Il sert d'intermédiaire pour les ventes et achats.

Il achète tapisseries, gravures, bibelots anciens.

Echange d'ancien contre du moderne.

Peinture Vitrerie Faux bois Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Papiers peints en tous genres Encadrement

**Henri SÉGUY**

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.

BOUGIES REYNAL

à la Glycérine solidifiée avec les médicaments. Une application par jour, guérit sans rétrécissement ni gastrite, toutes les Affections intimes.

Méd. Or Paris 1875. Bronze Exp. Un<sup>iv</sup> Paris 1876. Admise à l'Exp. Un<sup>iv</sup> Paris 1889.

DEMARZÈS, PROSPERCTIN 8, Rue de la Tacherie, Paris.

POUR AMÉLIORER

POTAGES, SAUCES, FAGOUTS, LEGUMES, et toutes sortes de METS

ET POUR CONFECTIONNER RAPIDEMENT UN BOUILLON DÉLICIEUX ET ÉCONOMIQUE

PRENEZ VÉRITABLE

EXTRAIT DE VIANDE

**LIEBIG**

EXIGER LA SIGNATURE : LIEBIG EN ENCRE BLEUE SUR L'ÉTIQUETTE

GUÉRISON

Certaine et Radicale de toutes les AFFECTIONS de la PEAU

Dartros, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lupus, etc., etc.

MEME DES Plaies d'Ulcères variqueux très incurables.

Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail ; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2<sup>e</sup> jour, il produit une amélioration sensible.

M. LENORMAND, Médecin-Spécialiste, ex-Ph<sup>ie</sup> Aide-Major aux Hôp<sup>itaux</sup> Militaires, à MELUN (S.-et-M.). Consultations gratuites par Correspond.

A VENDRE

Pour cause de décès

Dans la sous-préf. d'un grand dépt de l'Ouest

UNE IMPORTANTE ET VASTE

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE

EXCEPTIONNELLEMENT INSTALLÉE

Avec journal semi-quotidien. — Chiffre d'affaires : 45,000 fr. Prix à débattre d'après inventaire. S'adresser aux initiales L. M. M., Agence Havas, 8, place Bourse, Paris.

Le propriétaire-gérant : LAYTOU

Bon prime du « Journal du Lot »

Eaux MINÉRALES NATURELLES DE CRANSAC SOURCES ROQUES

Les seules approuvées par l'Académie de médecine, autorisées par l'Etat

Depuis les derniers travaux de captage débitant 11,131 litres par jour. Source n° 1, 7,920 lit. par jour. Source n° 2 ou source principale, 3,211 lit. p. jour

TROIS MÉDAILLES D'OR ET UN DIPLOME D'HONNEUR

Aux Expositions de Bordeaux, Montauban, Brive

Employées avec succès contre les maladies du Foie, de la Rate, les Engorgements chroniques abdominaux, la Constipation, les Fièvres intermittentes, rebelles, les Affections vermineuses.

Ces eaux combinées avec les étuves naturelles qui existent sur le volcan et l'hydrothérapie, sont radicales pour toutes les douleurs rhumatismales.

Demander le Grand Hôtel GALTIER, le mieux aéré, bon confortable, prix modérés, situé dans le grand Parc des établissements des sources et bains.

Ecrire à M. ROQUES, directeur des Etablissements, à Cransac

Saison d'eau remboursée à qui ne serait pas satisfait comme par le passé, sinon mieux

Ouverture : 15 juin jusqu'au dernier septembre

Prière à nos lecteurs de nous demander les Bons-primés avec lesquels ils pourront bénéficier de dix pour cent sur les prix d'hôtel, le traitement et les commandes d'eaux minérales.

VÉLOCIPÈDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques ; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens ; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey ; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires ; Kolo-Vélo, Embrocaion, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT 16, Rue de la Liberté, Cahors

